



RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LES COMPTES COMMUNAUX 2024 PRESENTES A LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 JUIN 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente ce soir le rapport annuel concernant les comptes communaux de l'année 2024.

Les comptes qui vous sont soumis pour approbation présentent :

Aux revenus	fr. 1'546'517.08
Aux charges	fr. 1'531'722.79

Laissant un excédent de revenus net de **fr. 14'794.29**

ADMINISTRATION

Prestations de service fr. 23'216.00

PACOM nous coûte fr. 10'911.00

La principale différence provient du PACOM.

TRANSPORTS PUBLICS

Transports publics nous ont coûté fr. 28'393.75

La différence est dûe à la diminution d'habitants au 31 décembre 2024.

IMPOTS

L'impôt sur les personnes physiques nous rapporte fr. 666'145.00

L'impôt foncier nous rapporte fr. 30'243.00

Les droits de mutation nous rapportent fr. 32'945.00

Les gains immobiliers nous rapportent fr. 24'000.00

SERVICE FINANCIER

PEREQUATION

Le décompte provisoire de la péréquation fr. 97'662.00

Nous avons fait un fonds de réserve de fr. 50'000.00 pour le décompte finale 2024 selon simulation

DOMAINES & BATIMENTS

FORETS

Suite au bostryche nous avons acheté fr. 16'817 de plants

Suite aux coupes de 2024, la différence se verra en 2025

COLLEGE

Entretien du collège, plus de frais suite au départ d'un locataire fr. 22'370.00

Moins de locations car l'appartement a été vide pendant 6 mois

Amortissement 60'000.00, solde au 01.01.2025 fr. 22'627.45

BATTOIR

Les locations nous rapportent fr. 8'920.00
Fonds de réserve pour divers travaux fr. 50'000.00

REFUGE

Les locations fr. 9'842.00

STAND DE TIR

La modification des récupérateurs de balles nous a coûté fr. 6'550.00, suite à une nouvelle ordonnance fédérale

ROUTES

Les principales dépenses :

Marquage zone 30km/h fr. 24'826.00

Entretien de la barrière du ruisseau suite à un accident fr. 6'600.00, l'assurance n'a pas pris grand chose en charge car la barrière était trop vétuste

FONTAINES

Divers travaux à la fontaine sous le couvert de l'église et chez Vallotton fr. 24'900.00

ORDURES MENAGERES

La vente du verre nous a rapporté fr. 1'306.00

DECHETTERIE

Achat de matériel, nouvelle carte pour la benne compacteuse fr. 1'035.00

Solde à amortir en 2025 fr. 7'704.00

Amortissement de la benne de fr. 7'704.00

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE

ECOLE

Fr. 131'478.00 correspondant à l'enseignement primaire pour 39 élèves

Fr. 73'684.00 correspondant à l'enseignement secondaire pour 16 élèves

L'école de musique nous a coûté fr. 3'638.00

TEMPLE ET CULTE

Attribution de fr. 25'000.00 de fonds de réserve pour la réparation des cloches

POLICE

Participation communale à la réforme policière fr. 27'676.00

DEFENSE INCENDIE

Participation communale fr. 11'246.00

PROTECTION CIVILE

La protection civile nous a coûté fr. 6'570.00

SECURITE SOCIALE

Participation aux autres communes fr. 128'627.00 mais ce chiffre n'est pas encore garanti car nous n'avons pas encore reçu le décompte 2024

SANTE PUBLIQUE

Subvention à l'hôpital d'Orbe fr. 1'875.00

EAU

Vente d'eau fr. 31'772.00

Remplacement de 11 compteurs, d'où le dépassement

Attribution de fr 50'000.00 aux fonds de réserve de l'eau

GAZ

Ristourne de VOé fr. 14'111.00

AMORTISSEMENTS

➤ Collège	Fr.	60'000.00
➤ Benne compacteur	Fr.	7'704.00
➤ Total des amortissements	Fr.	67'704.00

REMBOURSEMENTS

Prêt SELT	Fr.	14'400.00
Total	Fr.	14'400.00

CONCLUSION

La Municipalité vous présente des comptes qui laissent un bénéfice de fr. 14'974.29
Conformément à la loi sur les communes, les comptes 2024 ont été examinés par la fiduciaire Fiprom qui est mandatée par la commune.

La Fiduciaire a délivré son rapport et recommande l'approbation des comptes.

La Municipalité remercie Mme Josette Gasser pour l'excellent travail effectué ainsi que toutes les personnes ayant participé à ce bon résultat pour l'année 2024.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de prendre la décision suivante :

Le conseil général de la commune d'Agiez,

- Sur proposition de la Municipalité
- Oüi le rapport de sa commission
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'accepter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés.

Le Syndic :

Schwendimann Philipp

Ph. Schwendimann



La Secrétaire :

S. Fernandes
S. Fernandes

Agiez, le 16 mai 2025